Problème en tant que locataire

Par Elo28

Bonjour,
je suis en location et j ai une fuite d eau sous l évier mais j ai une prise sous l évier, l eau est aller dans la prise. J ai descendu le fusible de la prise mais du coup j ai plu de lave linge et plu de plaque de cuisson car c est tout sur le même fusible. J ai contacté mon agence lundi 02 et puis mardi 03 il m ont dit qui vont envoyer quelqu'un mais le 05 au matin toujours rien.

Qu est ce que je peux faire ???

Par janus2

Bonjour,
Cela dépend de ce qui cause cette fuite d'eau. Si cela nécessite une "menue réparation" du genre joint à changer, c'est une charge locative, donc à vous de vous en occuper.
Si c'est plus grave, effectivement, c'est à votre bailleur d'agir. Si l'agence ne réagit pas assez vite, passez directement par votre bailleur (le propriétaire), c'est lui qui est responsable à la fin.

Par yapasdequoi

Bonjour,
Sous l'évier c'est probablement le siphon ou le flexible du robinet ou bien le raccord du lave-linge. C'est a priori une "menue réparation" à la charge du locataire.
Vous pouvez appeler vous-mêmes un plombier. Vous choisirez en fonction de son devis au lieu de vous le faire refacturer par l'agence au prix fort.

Par JFAba

Bonjour,

Vous dites : " j ai une fuite d eau sous l évier mais j ai une prise sous l évier, l eau est aller dans la prise."

Une installation électrique avec une prise sous l'évier est elle une installation aux normes de sécurité en vigueur ?

Bonne journée

Par janus2

Une installation électrique avec une prise sous l'évier est elle une installation aux normes de sécurité en vigueur ?

Oui, pourquoi ?
La NFC15100 interdit juste les prises au dessus de l'évier, mais absolument pas en dessous ou sur le coté.
Les prises pour lave-vaisselle sont souvent sous l'évier...

Par JFAba

Bonjour,

entendu merci Janus.

mais le fait que le lave vaisselle et la plaque de cuisson soit sur le même circuit (un seul fusible), aux normes ?

Pour Elo:
Avez vous pu identifier la fuite d'eau?
Problème de joint ou syphon évier ?
ou fuite sur canalisation alimentation en eau du robinet évier.
Avez vous pu "stopper" la fuite d'eau, attendre que la prise LV soit sèche pour pouvoir remettre en service le LV et la plaque cuisson ?
Comme dit précédemment, si ce n'est qu'une fuite que vous pouvez réglé vous même, inutile de faire passer le plombier de l'agence.

mais si le problème électrique est du à un défaut de normes de l'installation, c'est un électricien que l'agence doit faire passer
guide legrand des normes et reglementaires sur le site
[url=https://www.legrand.fr/pro/normes-et-reglementations/norme-nf-c-15-100/norme-nf-c-15-100-suivez-le-guide]https://www.legrand.fr/pro/normes-et-reglementations/norme-nf-c-15-100/norme-nf-c-15-100-suivez-le-guide[/url]

extrait pour les prises et les circuits à dédier

LES PRISES ET CIRCUITS SPÉCIALISÉS

APPAREILS Lave-linge, Lave-vaisselle, Four électrique, Chauffe-eau, Congélateur, Micro-ondes

DISJONCTEUR INTENSITÉ MAXI SECTION FILS MINI 20 A 2,5 mm2

PRISES ET CIRCUITS: 1 circuit dédié par prise
Au moins 3 circuits par logement

APPAREIL: Plaques de cuisson
DISJONCTEUR INTENSITÉ MAXI SECTION FILS MINI: 32 A 6 mm2
PRISES ET CIRCUITS: 1 circuit dédié par prise

Prise VE Green'up 20 A 2,5 mm2 1 circuit dédié
par prise

Par janus2

mais le fait que le lave vaisselle et la plaque de cuisson soit sur le même circuit (un seul fusible), aux normes ?

Ca non. La plaque et le lave-vaisselle doivent avoir chacun un circuit spécialisé.
Après ça dépend de quand date l'installation, la norme n'étant pas rétroactive. Comme on parle de fusibles et que les fusibles sont interdits par la norme depuis un bon moment, cette installation doit être ancienne.

Par yapasdequoi

Le locataire a normalement reçu un diagnostic électrique à la signature du bail.